

PUBLIÉ LE 15/04/2026 - MIS À JOUR LE 10/06/2026

Rupture d’approvisionnement d’Emend 125 mg (aprépitant) buvable : quelles solutions pour les patients ?

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ - MÉDICAMENTS

Actualisation du 10/06/2026

Mise à jour de la note d’information technique relative aux préparations magistrales d’aprépitant 20 mg/mL, suspension buvable en pharmacie de ville à partir des gélules d’aprépitant 80 mg

Emend 125 mg, poudre pour suspension buvable (MSD), est un médicament antiémétique utilisé en chimiothérapie. Il fait l’objet d’importantes difficultés d’approvisionnement dans un contexte d'arrêt de commercialisation initié par le laboratoire.

Afin de permettre la poursuite de la prise en charge des enfants et nourrissons, dans la continuité des mesures déjà mises en place, nous faisons le point sur les alternatives thérapeutiques disponibles et à venir.

Le laboratoire MSD avait informé l’ANSM de l’arrêt de commercialisation de son médicament Emend 125 mg, poudre pour suspension buvable, qui aurait dû intervenir en mars 2027. En raison d’un problème de production, ce médicament utilisé chez les enfants et les nourrissons de 6 mois à moins de 12 ans en prévention des nausées et des vomissements associés à certaines chimiothérapies n’est plus disponible depuis fin mars 2026.

Pour pallier cette indisponibilité, et en complément desrecommandations de la Société française cancers enfant (SFCE) nous avons demandé au laboratoire de mettre en place des importations :

- Ivemend 150 mg, poudre pour solution pour perfusion (fosaprépitant) mis à disposition à l’hôpital depuis fin mars 2026. Ce médicament est déjà utilisé dans de nombreux pays européens en alternative à Emend 125 mg, poudre pour suspension buvable (aprépitant) ;
- Emend 125 mg, poudre pour suspension buvable à partir de juin 2026 en ville et à l’hôpital. Les boîtes mises à disposition permettront de couvrir environ trois mois de besoins (non renouvelable dans le contexte d’arrêt de commercialisation).

Nous publions à présent, en plus de ces mesures, une recommandation autorisant, à titre exceptionnel et temporaire, le pharmacien à remplacer le médicament indisponible par une préparation magistrale, sans qu’il soit nécessaire au patient de présenter une nouvelle ordonnance.

Consultez la recommandation de remplacement pour les pharmaciens

En parallèle, nous continuons à travailler avec les représentants des professionnels de santé et les laboratoires à des mesures complémentaires, avec l’objectif d’assurer la continuité de traitement des patients sur le long terme.

Information pour les patients, parents et aidants

En l’absence d’Emend 125 mg, poudre pour suspension buvable en sachet, ou d’une alternative adaptée, votre pharmacien peut être amené à vous dispenser une **préparation magistrale**. Elle se présente sous la forme d’une **suspension buvable (liquide à boire) à 20 mg/mL** prête à l’emploi, qui est composée du même principe actif que celle des sachets d’Emend.

La fiche d’utilisation qui accompagne la préparation magistrale précise la quantité de médicament que vous devez prélever dans le flacon avec la seringue orale et donner à votre enfant, selon son poids (voir tableau dans le document). Votre pharmacien inscrira sur l’ordonnance et la boîte cette information, suivez-la attentivement.

- Consultez la fiche d'utilisation à destination des patients

Si vous remarquez des effets indésirables ou que votre enfant éprouve des symptômes inhabituels, contactez votre médecin ou votre pharmacien.

Information pour les pharmaciens de ville

En cas d’indisponibilité de la spécialité Emend 125 mg, poudre pour suspension buvable, ou d’une spécialité pharmaceutique alternative adaptée, nous avons publié une recommandation de remplacement. Elle vous permet de dispenser directement, si le médicament prescrit ou une alternative importée n’est pas disponible, **à titre exceptionnel et temporaire**, une préparation magistrale d’aprépitant sous forme de**suspension buvable réalisée à partir des gélules d’aprépitant**.

La concentration de la préparation magistrale (20 mg/mL) étant plus faible que celle de Emend 125 mg (25 mg/mL lorsque le médicament est reconstitué), le volume à prélever et à donner à l’enfant est différent. Référez-vous au tableau à la fin de la recommandation de remplacement, pour indiquer aux parents ou aidants le volume à administrer selon le poids de l’enfant.

- Consultez la recommandation de remplacement
- Consultez la monographie de préparation magistrale d’aprépitant 20 mg/mL, suspension buvable**en pharmacie de ville** à partir des gélules d’aprépitant 80 mg
- Consultez la note d’information technique relative aux préparations magistrales d’aprépitant 20 mg/mL, suspension buvable **en pharmacie de ville** à partir des gélules d’aprépitant 80 mg

Lors d’un premier remplacement pour un patient, vous devrez obligatoirement :

- Prévenir le médecin par tout moyen ;
- Informer le parent ou l’aidant du patient de ce remplacement et lui préciser le volume de médicament qu’il doit donner à l’enfant en fonction de son poids. Référez-vous au tableau de la recommandation de remplacement pour cette information ;
- Donner au parent ou à l’aidant la fiche d’utilisation de la préparation magistrale d’aprépitant et l’informer de son contenu. Expliquez-leur comment utiliser les pipettes qui sont fournies et précisez qu’elles sont à usage unique ;
- Conseiller au parent ou à l’aidant du patient de consulter son médecin en cas de survenue d’effet indésirable ou de symptôme inhabituel ou en cas d’inefficacité du traitement ;
- Inscrire sur l'ordonnance la mention « préparation magistrale n° (*numéro d'ordonnancier*) à base d’aprépitant en remplacement de Emend 125 mg, poudre pour suspension buvable, selon la recommandation de l'ANSM », ainsi que le volume de médicament à prélever et à donner à l’enfant.

- Consultez la fiche d'utilisation à destination des parents et aidants des patients

Information pour les médecins oncologues

En cas d’indisponibilité d’Emend 125 mg, poudre pour suspension buvable, deux options thérapeutiques sont possibles pour les enfants de 6 mois à moins de 12 ans et de poids compris entre plus de 6 kg et moins de 41 kg :

- Selon les recommandations de la Société française cancers enfant (SFCE):
 - Jour 1 : palonosétron injectable + dexaméthasone injectable / voie orale
 - Jours 2 et 3 : dexaméthasone

- Ivemend 150 mg, poudre pour solution pour perfusion : importation pour le circuit hospitalier.

En cas d'indisponibilité de spécialité pharmaceutique adaptée, nous avons mis en place une troisième option, un dispositif temporaire encadrant la réalisation et la délivrance de préparations magistrales d'aprépitant sous forme de suspension buvable à 20 mg/mL, réalisées à partir des gélules d'aprépitant, notamment pour les enfants traités par chimiothérapie orale. Le volume à administrer est précisé dans le tableau présent dans la recommandation de remplacement

- Consultez la recommandation de remplacement pour les pharmaciens de ville

Par ailleurs, nous rappelons que pour les patients de plus de 40 kg qui ont des difficultés à avaler les gélules d'aprépitant 125 mg ou 80 mg, celles-ci peuvent être ouvertes et administrées immédiatement avec de l'eau ou des aliments. Vous pouvez donc les prescrire sous la forme gélule.

Si des patients vous rapportent des effets indésirables, en particulier s'ils sont inhabituels ou très intenses, effectuez un signalement sur signalement.social-sante.gouv.fr

TENSION D'APPROVISIONNEMENT

PUBLIÉ LE 23/01/2026 - MIS À JOUR LE 25/06/2026

Emend 125 mg, poudre pour suspension buvable – [aprépitant]

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 11/03/2026 - MIS À JOUR LE 15/04/2026

Tensions en Emend 125 mg (aprépitant) buvable : l'ANSM prend des mesures pour assurer la continuité de traitement des enfants

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ
MÉDICAMENTS